



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Procédures d'affectation – AFFELNET 6^{ème}

Rentrée 2024

La population scolaire concernée à la rentrée 2023

- L'ensemble des élèves sortant de CM2

Soit à l'échelle départementale: **21 807 candidats.**

100% des candidats sont affectés dès le tour AFFELNET.

5,3% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation au titre de l'assouplissement à la carte scolaire.

Les procédures préparatoires à l'affectation

Commissions départementales et académiques

- CDOEA – du 04/03 au 08/03/2024.
- Commission académique CLIEP – 03/04/2024.
- Commission Sections Internationales – 22/05/2024.
- Commissions CHAM/T/D et SSS – 16 au 22/05/2024.
- Commission EHP – 15/05/2024.
- Commission Internats – 17/05/2024.
- Commissions Maintiens UPE2A – 17/05/2024.
- Commission Assouplissement à la carte scolaire – 27/05 au 31/05/2024.
- Commission ULIS – juin 2024.

Examen d'entrée

- Examen Hors contrat – 05/06/2024.

Mise à jour des fiches élèves dans ONDE du 04/03 au 15/03/2024

Ouverture d'AFFELNET le lundi 18 mars 2024

**Transmission volet 1 et volet 2 aux familles
Saisie modifications éventuelles et des demandes dérogatoires
du lundi 18 mars au mardi 23 avril 2024**

**Transmission des volets 2 aux IEN avec pièces justificatives
le mercredi 24 avril 2024**

Fin des saisies et fermeture d'AFFELNET en établissement le mardi 23 avril 2024

Tour AFFELNET le 5 juin 2024

Diffusion des résultats aux familles le vendredi 7 juin 2024

Fin des conseils des maîtres le mercredi 24 avril 2024

**Transmission aux familles de la proposition du conseil des maîtres
le jeudi 25 et le vendredi 26 avril 2024**

**Transmission aux familles de la décision du conseil des maîtres
le lundi 13 mai 2024**

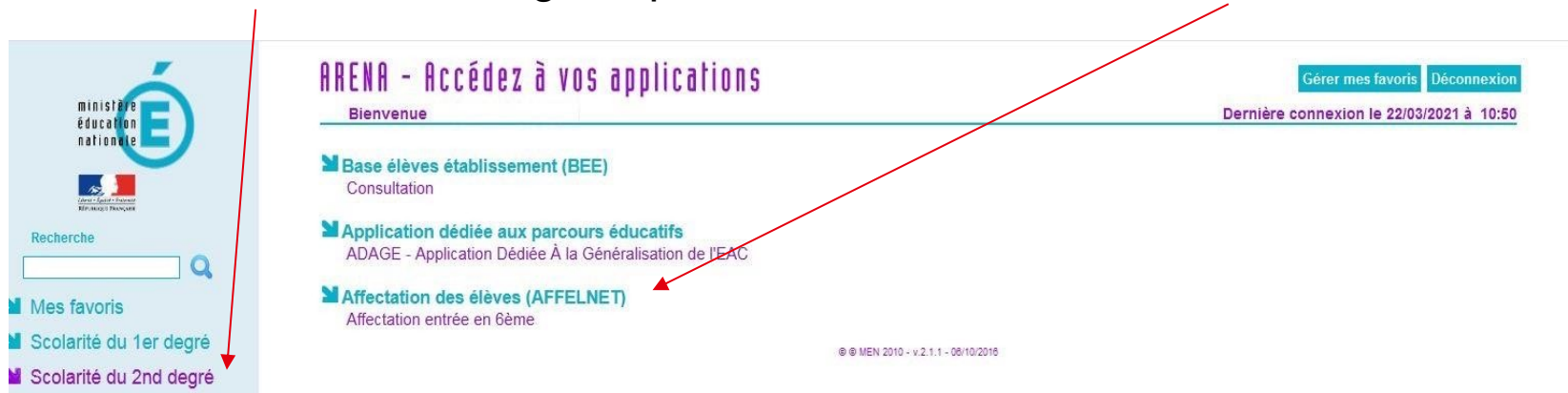
**Fin de la prise en compte des recours
contre la décision du conseil des maîtres
le lundi 27 mai 2024**

**Fin de la constitution et transmission
des dossiers d'appel aux IEN
le lundi 10 juin 2024**

Accès AFFELNET 6^{ème}

Connexion au portail Arena : <https://si1d.ac-creteil.fr>

« Scolarité du 2nd degré » puis « Affectation entrée en 6^{ème} »



ARENA - Accédez à vos applications

Gérer mes favoris Déconnexion

Bienvenue Dernière connexion le 22/03/2021 à 10:50

- Base élèves établissement (BEE)
Consultation
- Application dédiée aux parcours éducatifs
ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'IEAC
- Affectation des élèves (AFFELNET)
Affectation entrée en 6ème

© MEN 2010 - v.2.1.1 - 08/10/2016

Edition des fiches de liaison volets 1

1) Cliquez sur « dossiers élèves » et « Edition des fiches de liaison volet 1 » (lundi 18 mars 2024)

- Sélectionnez tous les élèves de la liste et cliquez sur « éditer les fiches sélectionnées »
- Ouvrir le fichier PDF, imprimer les volets 1 et les remettre aux familles pour vérification des adresses

2) Retour des volets 1 – collège de secteur et modification fiche de renseignement élève

- Le collège de secteur est déterminé automatiquement à partir de l'adresse des responsables légaux.
- Pour corriger une absence de collège de secteur, vous devez vérifier l'adresse de la famille renseignée dans l'application AFFELNET 6ème et la « redresser ».

Édition du Volet 1 de la Fiche de Liaison

Sélectionner « **Non** » pour « Volet 1 édité » puis « **Chercher** »
Cocher l'en-tête de colonne pour sélectionner l'ensemble des élèves
Cliquer sur « **Editer les fiches sélectionnées** » puis imprimer le fichier PDF

Affelnet 6^{ème} (Année 2012-2013)

or01 or101 directeur - Administrateur (Accès courant : Directeur d'école - 0780346C)
Accueil > Dossiers élèves > Edition des fiches de liaison - Volet 1

Aide Documentation Fil conducteur du directeur Quoi de neuf Multi-accès Quitter

Édition des fiches de liaison - Volet 1

Nom Prénom Volet 1 édité

<input type="checkbox"/>	Nom ▼	Prénom	Niveau ou cycle	Date de dernière édition ▲▼
<input type="checkbox"/>	AAJJDUK	Ejkhqjs	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	AZER	Kdfzed	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	DGDGSDGFDHSSFGH	Djhghaj	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	GGHDJDDJJ	Khgqhqf	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	GSDVBERGDCFGV	Djhsdfjhgsfd	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	PAPAPPAP	Eddhgnhghnsd	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	POPOPO	Ejhqjh	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	PPOSUHCJ	Ajhghvd	CP	13/02/2012
<input type="checkbox"/>	PPOSUI	Dfhgvytgjfg	CP	13/02/2012

Deux liens possibles sur le nom de l'élève :

- si le volet I de la fiche de l'élève est édité(date non nulle), le lien accède au dossier élève (modifiable)
- si le volet I n'est pas édité, le lien accède à la fiche récapitulative (non modifiable)

Edition des fiches de liaison volets 2

1) Edition de la fiche de liaison volet 2 pour tous les élèves et remise aux responsables légaux

- Sélectionnez tous les élèves de la liste et cliquez sur « éditer les fiches sélectionnées ».
- Ouvrir le fichier PDF, imprimer les volets 2 et les remettre aux familles pour vérification du collège de secteur et demandes dérogatoires.

2) Retour des volets 2

- En cas de demande de dérogation le DE édite, en 2 exemplaires datés et signés par la famille, l'accusé de réception de la demande de dérogation. C'est un acte obligatoire.
- Un exemplaire est transmis à la famille et le second exemplaire est transmis à l'IEN avec les pièces justificatives de la demande de dérogation.

3) Saisie des vœux d'affectation formulés par la famille dans AFFELNET 6^{ème}

Edition des volets 2

Édition du Volet 2

Sélectionner « **Non** » pour « Volet 2 édité » puis « **Chercher** »
 Cocher l'en-tête de colonne pour sélectionner l'ensemble des élèves
 Cliquer sur « **Editer les fiches sélectionnées** » puis imprimer le fichier PDF

Atfnetnet 6^{ème} (Année 2010-2011)
 SANS-PRENOM Test - Technicien Redonnet (Admin Atfnetnet) TestDpn - Administrateur (Accès courant : Directeur d'école - 0040295C)
 Accueil > Dossiers élèves > Edition des fiches de liaison - Volet 2

Accueil Aide Documentation Qui de nous Multi-accès

Dossiers élèves
 Avancement de la saisie
 Edition des fiches de liaison volet 1
 Saisie des langues étudiées à l'école
 Saisie des collèges de secteur
 Edition des fiches de liaison volet 2
 Saisie des vœux
 Saisie des décisions de passage
 Validation de la saisie
 Affectation des élèves
 Résultats

Édition des fiches de liaison - Volet 2

Nom Prénom Volet 2 édité

<input type="checkbox"/>	Nom	Prénom	Niveau ou cycle	Adresse de résidence de l'élève à l'entrée en 6 ^{ème}	Date de dernière édition
<input type="checkbox"/>	ALLAIS	Diane	CM2	LAXOU	
<input checked="" type="checkbox"/>	BENDAVID OUYOUSSEF	Julie	CM2	yut yuyuy 20167 AF	
<input checked="" type="checkbox"/>	DE LA TOUR	Georges	CM2	zee 54620 DASLIEUX	
<input type="checkbox"/>	DERUET	Claude	CM2	eez 54600 VILLERS-LES-NANCY	

Un lien possible sur le nom de l'élève :
 -Accès au dossier de l'élève : modification possible

Formations spécifiques (1/2) : aucune demande de dérogation à formuler

Les parcours particuliers suivants ne relèvent pas d'un recrutement associé à la procédure d'assouplissement à la carte scolaire. Ils font l'objet de procédures dédiées et d'un traitement en commission académique ou départementale.

SEGPA

Le collège de secteur est saisi par le DE.

La famille qui a fait une demande d'orientation vers les enseignements adaptés doit cocher « OUI » dans le pavé G du volet n°2.

Saisie de la demande de formation 6^{ème} SEGPA, sans préciser de collège d'affectation.

ULIS

L'entrée en 6^{ème} ULIS collège est soumise à la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui siège tout au long de l'année.

Le collège de secteur est saisi par le DE.

Formations spécifiques (2/2) : aucune demande de dérogation à formuler

COLLEGE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN (NOISY-LE-GRAND)

Pour les élèves ayant déposé un dossier de candidature, **il est impératif d'indiquer le collège de secteur** afin d'assurer à l'élève une affectation en cas de non admission au collège international.

CHAM / CHAD / CHAT

Le recrutement en classe CHAM / CHAD / CHAT ne relève pas de la procédure d'assouplissement à la carte scolaire.
Le DE saisit le collège de secteur uniquement.
En cas d'admission, les services de la DIVEL se chargent de mettre à jour la saisie AFFELNET.

RAPPEL IMPORTANT : le formulaire d'admission (annexe 4) doit être transmis à l'IEN avec l'annexe 5 afin d'assurer une prise en compte optimale de la demande de la famille. Une copie doit également être remise à la famille afin que celle-ci puisse procéder à l'inscription au conservatoire en vue des auditions.

Dérogations

Le DE ne doit saisir **qu'un seul critère** de dérogation

Code Motif ▲▼	Libellé court ▲▼	Libellé long ▲▼	Priorité ▲▼
HAND	HANDICAP	Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	<input type="text" value="1"/>
MEDI	MEDICAL	Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<input type="text" value="2"/>
BRSE	BOURSIER	Élève boursier sur critères sociaux	<input type="text" value="3"/>
FRA	FRATRIE	Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	<input type="text" value="4"/>
DOM	DOMICILE	Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	<input type="text" value="5"/>
PARC	PARC PART.	Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	<input type="text" value="6"/>

Les élèves domiciliés en Seine-Saint-Denis souhaitant intégrer un collège hors département doivent prendre contact avec la DSDEN du département souhaité. Il peut être demandé au représentant légal un formulaire de demande d'autorisation de sortie du département. Celui-ci est disponible à l'accueil de DSDEN de la Seine-Saint-Denis.

La famille doit accepter le collège de secteur proposé sur le volet 2 de notre département, afin d'assurer à l'élève une affectation de précaution en cas de refus de la demande hors département.

Pour les élèves souhaitant intégrer un collège dans le privé, les familles doivent impérativement demander, sur le volet 2 leur collège de secteur, afin de garantir une affectation en cas de refus.

Saisie des décisions de passage et validation de la saisie

Les décisions de passage des élèves doivent être saisies dans ONDE. Si la bascule de ONDE vers AFFELNET 6^{ème} ne s'opère pas, vous avez la possibilité de les saisir directement dans AFFELNET 6^{ème} .

Si l'élève n'obtient pas le passage en classe de 6^{ème}, le DE doit obligatoirement cocher la case « maintien en école primaire » afin que les vœux de la famille soient supprimés.

Saisie finale AFFELNET.

Tant qu'il reste des élèves en anomalie, le bouton « valider » reste invisible, la validation est impossible.

La liste des anomalies apparaît à l'écran. Le DE doit toutes les corriger toutes afin d'accéder à l'étape de la validation.

Le DE fait parvenir, à l'IEN de la circonscription, les volets 2 dérogatoires accompagnés des pièces justificatives et de l'accusé de réception daté et signé par la famille : avant le mercredi 24 avril 2024, délai de rigueur.

Foire aux questions AFFELNET 6^{ème}
